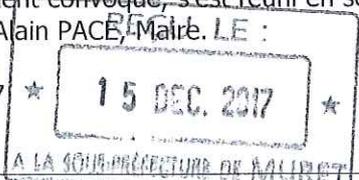


<p>COMMUNE de SEYSSES 10 Place de la Libération 31600 SEYSSES</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES</p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 19 Procurations : 3 Absents : 7 Votants : 22 Pour : 22</p>	<p>L'an deux mille dix-sept, le treize décembre à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire. LE :</p> <p>Date de la convocation : 07 décembre 2017</p> <div style="text-align: right;">  </div>
<p>PRESENTS : Alain PACE, Geneviève FABRE, Michel PASDELOUP, Carine PAILLAS, Andrée ESCAICH, Alain AUBERT, Bernadette SERRES, Dominique ALM, Yvelise MONTANE, Jérôme BOUTELOUP, Philippe RIBET, Patrick MORDELET, Magali GRANDSIMON, Frédérique LAURENS, Alain D'ORSO, Elisabeth DELEUIL, Jean-Pierre ZANATTA, Line DELHON, Manuel SOLSONA.</p> <p>PROCURATIONS : Marie-Ange KOFFEL à Bernadette SERRES, Bruno BENOIST à Alain PACE, Alain VIDAL à Jean-Pierre ZANATTA.</p> <p>ABSENTS : Thierry LAZZAROTTO, Corinne CORDELIER, Maryvonne SALLES, Laurent VALLET, Jennifer DURAND, Floréal PALAZON, Eva FLORES.</p> <p>Secrétaire de séance : Magali GRANDSIMON</p>	
<p style="text-align: center;">N° 4461</p> <p style="text-align: center;">OBJET :</p> <p style="text-align: center;">Convention de mise à disposition de locaux au Secours Populaire Français</p>	<p>Monsieur Le Maire informe l'Assemblée de la demande de l'association « Secours Populaire Français » pour la mise à disposition de locaux afin de pouvoir répondre à la demande croissante du public.</p> <p>La commune dispose de locaux au 26 rue de la République, niveau bas, qui pourraient satisfaire à cette demande.</p> <p>S'il plait au Conseil Municipal d'accueillir cette association dans ces lieux, il conviendrait de conclure avec le bénéficiaire une convention d'occupation du domaine public communal.</p> <p>Monsieur Le Maire donne lecture du projet de convention qui fixe les conditions d'utilisation des locaux mis à disposition.</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Décide de mettre à disposition du Secours Populaire Français les locaux sis au 26 rue de la République, niveau bas ; • Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération et, notamment à signer ladite convention.
<p>Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : 15 DEC. 2017</p> <p>Affiché le : 15 DEC. 2017</p>	<p>Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 14 décembre 2017</p> <p style="text-align: right;"> Le Maire, Alain PACE </p> <div style="text-align: right;">  </div>